

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Paris, le 17 janvier 2017

Dominique BOSCHET
Président de l'ACSAN

Association contre le survol de l'agglomération nantaise
BP 91409, F-44014 Nantes cedex

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur sa position concernant le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes et nous vous en remercions.

La position de Jean-Luc Mélenchon est constante sur ce sujet, et est reprise dans le programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun* : nous proposons d'arrêter les grands projets inutiles et notamment l'aéroport de Notre-Dame des Landes.

Ce projet est à notre sens dépassé. Il a été décidé il y a quarante ans pour faire atterrir le Concorde arrivant des États-Unis. Il implique le maillage général du système des transports en France, en ajoutant des infrastructures aéroportuaires là où elles ne semblent pas nécessaires. En effet, le risque du survol de la ville de Nantes a été relativisé dans plusieurs rapports et la France est dotée aujourd'hui de nombreux aéroports qui peuvent assurer des liaisons internationales, dont l'aéroport de Nantes.

Par ailleurs, le projet porte atteinte aux milieux humides du terrain sur lequel il est envisagé et met en péril les activités qui s'y déroulent actuellement, notamment agricoles. Du point de vue juridique, les différents rapports pointent l'irrégularité de la méthodologie d'étude de l'impact environnemental ou précisent encore que la législation sur l'eau empêche le projet en l'état actuel.

Sur le fond, nous sommes donc opposés au projet d'aéroport.

Vous faites référence à un référendum local dans votre courrier. Or il s'agit d'une consultation locale, cette procédure créée pour l'occasion par l'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. L'ordonnance dispose qu'une telle consultation n'a qu'une valeur d'avis et non de décision comme l'aurait eu un référendum local au sens de l'article 72-1 al 2 de la Constitution. C'est même ce qui l'en distingue.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10
www.jlm2017.fr

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Mais il y a plus. De notre point de vue, le projet d'aéroport ne concerne pas que les habitants de Loire-Atlantique, mais bien l'ensemble de la population française, puisqu'il a, à la fois un objectif et des conséquences pour l'ensemble du pays. Seul un référendum national aurait donc vraiment valeur de décision collective sur ce sujet.

Enfin, si les recours sont en effet épuisés, cela ne change rien au droit de ne pas être d'accord avec la réalisation du projet.

Comme l'a écrit Jean-Luc Mélenchon en juin 2016 sur son blog, « *la démocratie et le vote sont un système de décision, pas un mode de conviction. On vote, une majorité est réunie, sa décision s'applique. Mais personne n'est obligé de changer d'avis. Ni de stopper son action d'opposition* ».

Nous maintenons donc notre proposition de stopper ce projet, qui reste, au regard de l'intérêt général, coûteux et inutile.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard et Jacques Généreux

Coordonnateurs du programme de la France Insoumise